



## REGLEMENT PARTICULIER

# 43° RALLYE

# DUNES ET MARAIS

2.3.4 Octobre 2020



## PROGRAMME – HORAIRES

Dates	Horaires	Définition
22.08.2020	Minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
18.09.2020	Minuit	Clôture des engagements
30.09.2020	13 h 00	Disponibilité des carnets d'itinéraire. (Voir art 7.1.8P et 6.2.6 P)
02.10.2020	07 h 45	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) RDV Aérodrome de Royan-Médis (Départ à 8 h) (Voir Art.6.2.6 P)
02.10.2020	15h15 à 17h45	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Salle des Fêtes de St Palais/mer (voir article 1.3 p)
02.10.2020	16h15 à 19h00	Vérifications techniques Parking Centre Leclerc, Route de Saintes à Royan
02.10.2020	16 h 45	1ère réunion du Collège. Salle des Fêtes de St Palais/Mer
02.10.2020	19 h 45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au parc Fermé de Royan
02.10.2020	20 h 00	Briefing concurrents au Parc Fermé de Royan. <i>En raison de la crise sanitaire le Briefing pourrait-être annulé. Dans ce cas les concurrents seront avertis par un additif distribué lors des vérifications administratives.</i>
03.10.2020	07 h 45	Départ du rallye, 1° étape, sortie parc fermé Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
03.10.2020	15 h 24  15h 44	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent Lieu : Salle des Fêtes de GREZAC Heure d'arrivée PLAN B
		Affichage des résultats partiels de la 1ère étape 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé , ordre et heures de départ de la 2ème étape. Lieu : Mairie et Salle des Fêtes de Grézac
04.10.2020	07 h 45	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé. Lieu : Salle des Fêtes de Grézac
04.10.2020	14 h 50	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent Lieu : Salle des Fêtes de Grézac
04.10.2020		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, au PC Mairie et Salle des Fêtes de Grézac
07.10.2018		<b>Remise des prix</b> , après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent <b>au Parc Fermé Salle des Fêtes de Grézac</b>

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA AUGIAS organise les 2.3.4 Octobre 2020, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Côte de Beauté en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### **43 ° Rallye National Tout Terrain « DUNES ET MARAIS »**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord N° 15/2020 en date du 29/06/2020

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 366 en date 21/07/2020

#### **Comité d'organisation :**

Organisateur administratif : ASA AUGIAS

Président : Mr Matthieu BONNAUD

Organisateur technique : Ecurie Côte de Beauté

Présidents : Mrs Thierry APPRIEUX et Jacky HERBERT

Secrétaire du meeting :

Permanence du rallye :

Le 02 Octobre : (de 15h à 18h) Salle des Fêtes de St Palais sur Mer

Les 3 et 4 Octobre : au PC du Rallye, Mairie de Grézac 05 46 90 83 14

Pendant tout le rallye : Directeur de Course tel : +33 683 792 006

#### **1.1P. OFFICIELS**

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	7288	10.03
Président de collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996	10.09
Membre du collège	BEGARIE DOYEN	Jean Sylvie	2400 154219	10.03 10.03
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	10.10
Directeur de course adjoint	LORRE	Joseph	10395	12.02
Directeurs de course ou commissaires sportif rattachés à la Direction de course	MONNIER CONDEMINE LOOTVOET	Sylvie Bernard Marie Line	9968 6916 5938	13.07 11.10 01.12
Directeur de course ES	COURTIN MINEUR PAINVIN	Jacques Jean Louis Dominique	6233 29169 7706	15.04 12.09 10.03
Commissaire Sportif dédié au	CHABERNAUD	Gilles	13554	11.01

contrôle de la publicité				
Tricolore	MONNIER	Sylvain	9636	13.07
O TT	OMNES	Sylvain	37320	15.04
Damier	PHELIPEAU	Jean Luc	9060	10.18
Juge de fait	POINOT CHABERNAUD	Jacques Gilles	5558 13554	11.01 11.01
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	15.01
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577	10.10
	BATARD	Patrick	146650	10.13
	COURTIN	Philippe	42190	15.04
	DUROU	Hervé	49716	01.12
	HERHEL	Olivier	15550	15.03
	PHELIPEAU	Jean Luc	29577	11.10
	VINCENT	Robert	8796	11.01
	WATTU	Gweanael	47803	12.08
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482	15.04
	CONDEMINE	Catherine	56617	11.10
	LE GUELLEUD	Henri-Louis	5555	11.04
Responsables Parcs	DABADIE	Christine	10602	10.03
	VALIBOUZE	Patrick	252057	10.03
Médecin responsable	BILLES	Jean François	13557	10.04
Responsable classement	DUCROCQ	Frédéric	19399	10.04
	BOUGEOIS	Monique	132559	10.04
Chargé relation presse	METIVIER	Magali	252057	11.01

**Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.**

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 43° rallye tout-terrain « DUNES ET MARAIS » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine Nord
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Nord

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

**Vérifications administratives : le 02.10.2020 de 15h15 à 17h45**

**Lieu : Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer**

**Les horaires de convocation seront à respecter impérativement au CH A d'entrée de vérifications administratives. (heure idéale) (à consulter sur [www.dunesetmarais.com](http://www.dunesetmarais.com))**

**Vérifications techniques : le 02.10.2020 de 16h15 à 19h00**

**Lieu : Parking Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan**

**Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking à proximité de la Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer. Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement à proximité de la Salle des Fêtes de Grézac**

Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE GEORGET 4 ZA des Groies 17120 COZES

Taux horaire : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 43<sup>ème</sup> rallye tout-terrain DUNES ET MARAIS doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée (et correctement renseignée) avant le 18/09/2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**A.S.A. AUGIAS « Côte De Beauté »**

**BP 40011**

**17120 COZES**

TEL: +33546908154 MAIL : [dunesetmarais@yahoo.fr](mailto:dunesetmarais@yahoo.fr) FAX : +33546908054

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 150 voitures

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (ou par virement bancaire) **IBAN : FR76 1551 9390 8700 0211 1390 128 BIC : CMCIFR2A**

**Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de :**

**Ecurie Côte de Beauté**

#### 3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

### 3.3P : Ordre de départ

Cette année, nous avons décidé avec l'ensemble des organisateurs du CFRTT de faire un test

3.3.1. pour la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- Trophe 4x4 (T2 – T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3) Challenge 2 roues motrices (T1B) et challenge SSV (classes 2 à 7) confondus

En dérogation à l'article 3.3 .1 du règlement standard des rallyes, l'ordre de départ sera établi par l'organisateur et proposé à la personne désignée par la FFSA pour validation.

Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- Trophe 4x4 (T2 – T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3) Challenge 2 roues motrices (T1B) et challenge SSV (classes 2 à 7) confondus

### C3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout terrain et règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE et de MATERIEL DIVERS (Pneus etc.)** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

**UN SEUL** véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistance, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 50€ seront appliquées.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### 5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes tout-terrain FFSA.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 43<sup>ème</sup> RALLYE TOUT TERRAIN DUNES ET MARAIS représente un parcours total de 277.500 kms (plan B le samedi : 302.890 kms), dont 167.360 kms de liaison (plan B samedi : 192.750 kms)

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110.140 kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4	Jaffe	11.920 KM
ES 2 / 5	Maubeuge	8.300 KM
ES 3/ 6	Musson	9.900 KM
ES 7/ 10	Les Alluchons	7.650 KM
ES 8 /11	Saint André	7.000 KM
ES 9/ 12	Javrezac	10.300 KM

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

#### 6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

- Mercredi 30 Septembre de 13 h à 19 h
- Jeudi 1 octobre de 8 h à 19 h
- Vendredi 2 octobre de 8 h à 15h15.

## Fin des reconnaissances à 15 H 15 le 02/10/2020 et à 19h00 les 30/09 et 01/10

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

**Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 2 Octobre 2020 si les conditions météo le permettent.** Le rendez vous est à l'Aérodrome de Royan-Médis à 7 h 45. (Départ à 8 h 00). Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés. **Pneus adaptés obligatoires.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. (sur présentation carte grise et attestation d'assurance)

**L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules) seront remis avec les road books.**

Disponible à SEMUSSAC, Zone artisanale de Pré Chardon, au dépôt de l'Ecurie (face à la Carrosserie Lebeau) le Mercredi 2 Octobre de 13h à 18 h

Le Jeudi 3 Octobre de 9 h à 18 h. et le Vendredi 4 Octobre de 9 h à 12 h

### 7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

#### 7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires : chasubles et badge indiquant la fonction

### 7.6P PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1.1P

La remise des prix se déroulera le Dimanche 04 Octobre 2020 à l'entrée du Parc Fermé de Grézac. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés après l'entrée au parc du dernier concurrent.

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 150 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 90 partants et pour 150 partants).

primes pour un nombre de									90	partants
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
<b>Groupes (T1A /T3.1A/T3.1B confondus - T1B – T2/T2B/T2B+ confondus - - SSV/T3S confondus)</b>										
Si au moins 5 partants	515	375	270						4 640 €	
Si au moins 10 partants				190	170				1 440 €	

Si au moins 15 partants						150	110	75	1 340 €	
<b>total groupe</b>	515	375	270	190	170	150	185	75		
<b>Classe (T3/1A et T3/1B et classe 5 inclus) Nbre de classes</b>	<b>23</b>									
Si au moins 3 partants	80								1 840 €	
Si au moins 5 partants		45							1 035 €	
Si au moins 7 partants			35						805 €	
									<b>Total</b>	<b>11 100 €</b>
<b>primes pour un nombre de 150 partants</b>										
<b>Primes d'arrivée</b>	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
<b>Groupes (T1A /T3.1A/T3.1B confondus - T1B – T2/T2B/T2B+ confondus -- SSV/T3S confondus)</b>										
Si au moins 5 partants	855	620	450						7 700 €	
Si au moins 10 partants				315	285				2 400 €	
Si au moins 15 partants						250	185	125	2 240 €	
<b>total groupe</b>	855	620	450	315	285	250	185	125		
<b>Classe (T3/1A et T3/1B et classe 5 inclus) Nbre de classes</b>	<b>23</b>									
Si au moins 3 partants	135								3 105 €	
Si au moins 5 partants		75							1 725 €	
Si au moins 7 partants			60						1 350 €	
									<b>Total</b>	<b>18 550 €</b>

**Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes arrivée de groupe**

**Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe**

**Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation**

**les prix et coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté**

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « LEGEND GROUP »

### **PRIMES PERFORMANCES**

Il est instauré une prime de performance d'un montant respectif de 50 euros, **pour un total de 600 euros.**

Ces primes sont conservées en cas d'abandon et ne sont pas cumulables.

En cas d'ex aequo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps à la première ES.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

ES 1	Trophée 4x4	Avant dernier	ES 7	Championnat	35°
ES 2	Challenge 2RM	Avant dernier	ES 8	Trophée 4x4	8°
ES 3	Challenge SSV	Avant dernier	ES 9	Challenge 2RM	12°
ES 4	Championnat	42°	ES 10	Challenge SSV	8°
ES 5	Trophée 4x4	10°	ES 11	Challenge 2 RM	10°
ES 6	Challenge SSV	15°	ES 12	Championnat	30°

### **LEGEND GROUP :**

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet

d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessus.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe respectant les conditions énumérées ci-dessous.

Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	200 €	150 €	100 €		
T1B	200 €	150 €	100 €	<b>Total primes LEGEND GROUP</b>	<b>900</b>

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix

Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à indiquer sur le bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.

**NOTA :**

Les prix et primes seront envoyés par virement bancaire après le rallye.

(merci de transmettre avec la demande d'engagement le RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN ou vous souhaitez voir effectuer le virement).

*En raison de la crise sanitaire la remise des prix financière pourrait être diminuée voir annulée. Dans ce cas les concurrents seront avertis par un additif distribué lors des vérifications administratives.*

**10.2P : Coupes**

Coupes et challenges repartis comme suit sur la base du classement scratch provisoire.

1. 2 coupes aux 8 premiers du classement Groupe T1
2. 2 coupes aux 6 premiers du classement Trophée 4x4
3. 2 coupes aux 6 premiers du classement Challenge 2RM
4. 2 coupes aux 5 premiers du classement T3-SSV
5. 1 coupe au 3 premiers des Legend Group
6. 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenge)
7. 2 coupes dames (pilote et copilote)
8. 1 coupe au premier équipage étranger
9. 10 coupes commissaires (remises au repas du samedi soir)
10. De nombreuses coupes aux classés non bénéficiaires des coupes personnelles ci-dessus.

**21.07.2020**

**PRECAUTIONS VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT**

Les parcours définis sont à **proximité de secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit des **zones Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde »** et **« Marais de la Seudre »** dans lesquelles sont présentes des oiseaux, chauves-souris et habitats naturels menacés, et donc protégés.

**Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement de ces espèces animales**, nous attirons donc d'autant plus l'attention des participants et des accompagnateurs au **bon respect des règles** notamment en terme de gestion des déchets et de l'entretien / ravitaillement des véhicules et du respect des itinéraires et des zones de parking définies.

**Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2020 et de celles à venir.** Pour davantage d'informations sur les richesses environnementales de ces zones Natura 2000, rendez-vous sur <http://www.agglo-royan.fr/natura2000-sites>